

ARRETE N° 2018-139**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;
Vu l'élection de Monsieur Christophe VUYLSTEKER à la direction de la faculté des sciences et technologies de Lille, en conseil de faculté, dont le mandat débute le 1er septembre 2017 pour une durée de cinq ans ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jacopo VIZIOLI à la direction du département biologie de la faculté des sciences et technologies en date du 12 mars 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Madame Muriel DOISE-BIGAN à la direction du département chimie de la faculté des sciences et technologies en date du 19 avril 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Nour Eddine BOURZGUI à la direction du département électronique-électrotechnique-automatique de la faculté des sciences et technologies en date du 23 février 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Lionel SEINTURIER à la direction du département informatique de la faculté des sciences et technologies en date du 16 février 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Mohamed MZARI à la direction du département mathématiques de la faculté des sciences et technologies en date du 22 février 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Emmanuel LERICHE à la direction du département mécanique de la faculté des sciences et technologies en date du 15 février 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Abdellatif AKJOUJ à la direction du département physique de la faculté des sciences et technologies en date du 23 février 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Alain TRENTESAUX à la direction du département sciences de la terre de la faculté des sciences et technologies en date du 20 février 2018 ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Lionel DENIS à la direction du département station marine de Wimereux de la faculté des sciences et technologies en date du 23 février 2018 ;

ARRETE**Article 1**

Délégation est accordée à M. **Christophe VUYLSTEKER (MCF)**, doyen de la faculté des sciences et technologies (FST), à l'effet de signer les admissions et les autorisations d'inscription (dont césure), jusqu'au master, aux formations qui ressortent de la composante.

Article 2

En l'absence et l'empêchement de M. **Christophe VUYLSTEKER (MCF)**, doyen de la faculté des sciences et technologies (FST), délégation est donnée, à l'effet de signer les admissions et les autorisations d'inscription (dont césure), jusqu'au master, aux formations qui ressortent de leur département respectif, aux directeurs de départements suivants :

- Monsieur **Jacopo VIZIOLI (MCF)**, directeur du département biologie
- Madame **Muriel DOISE-BIGAN (MCF)**, directrice du département chimie
- Monsieur **Nour Eddine BOURZGUI (MCF)**, directeur du département électronique-électrotechnique-automatique

- Monsieur **Lionel SEINTURIER (PR)**, directeur du département informatique
- Monsieur **Mohammed MZARI (MCF)**, directeur du département mathématiques
- Monsieur **Emmanuel LERICHE (PR)**, directeur du département mécanique
- Monsieur **Abdellatif AKJOUJ (PR)**, directeur du département physique
- Monsieur **Alain TRENTESAUX (PR)**, directeur du département sciences de la terre
- Monsieur **Lionel DENIS (PR)**, directeur du département station marine de Wimereux.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 4

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

Jean-Christophe CAMART

